Nations Unies S/2012/420



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 juin 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 juin 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la lettre ci-jointe, datée du 5 juin 2012, du Secrétaire général délégué de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, M. Alexander Vershbow, transmettant le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo durant la période du 1er janvier au 31 mars 2012 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

12-36760 (F) 130612 150612





Annexe

En application du paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport sur les opérations de la KFOR pour la période du 1er janvier au 31 mars 2012 (voir pièce jointe).

Je vous serais obligé de bien vouloir transmettre ce rapport aux membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Alexander **Vershbow**

Pièce jointe

Rapport sur les opérations de la Force de paix au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

Introduction

1. Le présent rapport sur les opérations de la Force de paix au Kosovo (KFOR) durant la période du 1er janvier au 31 mars 2012 est présenté conformément de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

2. Au 31 mars 2012, le nombre total des soldats de la KFOR présents sur le théâtre des opérations était de 5 800. Cet effectif comprend un bataillon de la Force de réserve opérationnelle qui a été déployé sur le théâtre des opérations à la suite des événements qui se sont déroulés dans le nord du Kosovo en juillet 2011.

Situation globale en matière de sécurité et d'opérations

3. À la fin de la période considérée dans le présent rapport, la situation globale en matière de sécurité sur le théâtre des opérations était calme mais instable dans le nord du Kosovo.

4. Durant la période considérée, la KFOR a continué de contribuer au maintien d'un climat de sécurité et au rétablissement de la liberté de circulation pour tous au Kosovo. Elle a continué d'utiliser efficacement sa bonne connaissance de la situation pour déployer des forces de manœuvre et des unités de réserve afin de prévenir les actes de violence et de faire face aux situations de crise. Si les convois logistiques composés de véhicules de la KFOR et de la Mission EULEX, qui se dirigeaient vers les points de passage 1 et 31 ont généralement pu circuler sans entrave, seuls les convois de la Mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) continuent d'être bloqués sporadiquement dans le nord du Kosovo.

5. Le 4 janvier 2012, le Conseil de l'Atlantique Nord a approuvé la demande du Commandement Allié Opérations de l'OTAN de se retirer du monastère de Dević. Le 2 février 2012, la KFOR a confirmé que le processus de retrait se déroulerait de manière progressive. La phase d'orientation s'est achevée le 5 mars 2012. Aucun incident n'a été signalé pendant cette période.

6. Le 10 janvier 2012, à Skopje, le commandant de la KFOR a organisé une réunion de la Commission mixte d'application avec le Ministre de l'intérieur et Chef d'état-major des armées de l'ex-République yougoslave de Macédoine[1], y compris un entretien téléphonique avec le Ministère de la défense de l'ex-République de Macédoine. Le 24 janvier 2012, de nouvelles réunions de haut niveau de la Commission mixte ont été tenues entre le commandant de la KFOR et les autorités du Monténégro à Podgorica. Le 23 janvier 2012, le nouveau commandant du Commandement des Forces interarmées interalliées à Naples, l'amiral Bruce Clingan, a eu un entretien avec le nouveau chef d'état-major serbe, le général de corps d'armée Ljubisa Diković et d'autres hauts responsables à Belgrade. Le 2 mars 2012, le commandant de la KFOR a convoqué une réunion de haut niveau de la

[1] La Turquie reconnaît la République de Macédoine par son nom constitutionnel.

Commission mixte à laquelle a participé le Chef d'état-major serbe afin d'examiner la situation de la sécurité dans le nord du Kosovo.

7. Le bataillon de la Force de réserve opérationnelle de l'OTAN, fourni par l'Autriche et l'Allemagne depuis le 9 août 2011, a continué d'être déployé sur le théâtre des opérations pendant la période considérée. Le 26 janvier 2012, l'Italie a proposé de remplacer le bataillon déployé, le transfert officiel devant commencer le 24 mars 2012. Le bataillon italien de la Force de réserve a atteint sa pleine capacité opérationnelle le 31 mars 2012.

8. Le 7 mars 2012, le commandant suprême des Forces alliées en Europe a rendu visite à la KFOR afin d'entendre un compte rendu détaillé du commandant de la KFOR concernant l'évolution de la situation sur le théâtre des opérations depuis sa précédente visite en décembre 2011.

Nouvelles tâches de l'OTAN

9. Le 16 janvier 2012, la commission de la Force de sécurité du Kosovo chargée de la prolongation des contrats a achevé l'examen de 1 382 demandes présentées par d'anciens membres du Corps de protection du Kosovo concernant la prolongation de contrats avec la Force. Des décisions ont été prises à ce sujet à la suite d'examens médicaux et d'évaluations de la forme physique et du comportement professionnel, et 1 315 membres sur un total de 1 382 demandeurs ont vu leur contrat renouvelé.

10. Au début de février 2012, les membres de la Force de sécurité du Kosovo ont fourni une assistance aux autorités locales pour le transport en sécurité d'étudiants égarés dans une zone de ski à l'est de Prizren, en raison d'une importante avalanche de neige dans le secteur. L'opération de sauvetage a été rapidement menée à bien et est considérée comme un bon indicateur du niveau de développement atteint par la Force concernant sa capacité de base en matière de recherche et de sauvetage. La semaine suivante, la Force de sécurité a, dans le même contexte, fourni une assistance aux spécialistes de montagne de la KFOR et aux autorités locales pour les opérations de recherche et sauvetage subséquentes dans le même secteur qui ont duré plusieurs jours.

11. La deuxième campagne de recrutement pour la composante réserve de la Force de sécurité s'est déroulée du 20 février 2012 au 23 mars 2012. Un total de 435 demandes ont été examinées, y compris celles de 21 femmes (tous Albanais du Kosovo). Des communautés minoritaires ont présenté un total de 13 demandes, dont 3 émanant de Serbes du Kosovo. La Force de sécurité envisage de pourvoir de 250 à 350 postes au cours de cette campagne de recrutement. On compte actuellement 149 réservistes de la Force, chiffre nettement inférieur à l'effectif visé de 800 membres.

12. Durant la période considérée, les membres de la Force de sécurité ont assisté à divers stages, conformément au plan de formation annuel de 2012. Les cours étaient bien préparés, les instructeurs avaient de bonnes compétences professionnelles et les membres ont participé activement aux programmes et fait preuve d'un comportement professionnel satisfaisant.

Résumé

13. Durant la période considérée, la KFOR, en coordination avec la Mission EULEX et la Police du Kosovo, a continué de s'efforcer de garantir un climat de

sécurité et la liberté de circulation pour tous les habitants du Kosovo. La situation dans le nord restait instable et plusieurs barrages routiers entravaient toujours la liberté de circulation de la population locale, de la KFOR et de la Mission EULEX, même si, de manière générale, à la fin de la période considérée, la liberté de circulation s'était nettement améliorée par rapport aux mois précédents. Les contournements non autorisés de la frontière administrative et les activités de contrebande restaient problématiques; la KFOR a continué à surveiller étroitement la situation en matière de sécurité sur le terrain et à jouer un rôle dissuasif en se tenant prête à intervenir rapidement et de manière décisive, si nécessaire.